

Tours, le 16 juin 2023

Mission maternelle  
Affaire suivie par :  
Cécile LEQUART  
Tél : 02 47 60 77 59  
Mél : [Cecile.Lequart@ac-orleans-tours.fr](mailto:Cecile.Lequart@ac-orleans-tours.fr)

25 rue de la Milletière  
CS 74212  
37100 Tours

**Demande d'aménagement du temps de  
présence à l'école maternelle pour un enfant  
soumis à l'obligation d'instruction et  
scolarisé en petite section**

*En lien avec l'adoption à l'article 3 d'un alinéa de complément de  
l'article L.131-8 relatif à l'assouplissement de l'assiduité.*

L'aménagement du temps scolaire de l'enfant vise à faciliter l'adaptation de l'enfant aux exigences de l'école et d'une scolarisation à plein temps, signe de l'adoption par l'enfant d'une posture d'élève engagé dans une dynamique de réussite scolaire.

La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi. Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.

---

**Ecole :**

**Directeur de l'école :**

**Adresse :**

**Nom et prénom :**

**Téléphone :**

**Enfant concerné :**

**Nom et prénom, date de naissance :**

**Personne (s) responsable (s) de l'enfant :** Au regard de l'obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (*article L.131-4 du code de l'éducation*).

**Nom et prénom :**

**Adresse :**

## 1/ Aménagement demandé

**Motif de la demande**

---

---

---

---

Je soussigné (e) ..... demande que mon enfant ..... soit autorisé à être absent de l'école selon les modalités suivantes :

**Lundi**

- Ne reviendra pas à l'école l'après-midi       reviendra à l'école à \*.....

**Mardi**

- Ne reviendra pas à l'école l'après-midi       reviendra à l'école à \*.....

**Jeudi**

- Ne reviendra pas à l'école l'après-midi       reviendra à l'école à \*.....

**Vendredi**

- Ne reviendra pas à l'école l'après-midi       reviendra à l'école à \*.....

l'école

\*à compléter par le créneau horaire proposé par

Date et signature de la personne responsable de l'enfant :

**2/ Avis du directeur de l'école sur la demande formulée ci-dessus (émis après consultation des membres de l'équipe éducative)**

Date de réception de la demande : .....

- Avis favorable, pour les raisons suivantes :  
 Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

.....  
.....

Date, signature et cachet du directeur de l'école

**3/ Décision de l'inspecteur de l'éducation nationale**

Date de réception de la demande : .....

Décision :

- Avis favorable  
 Avis défavorable, pour les motifs suivants :

.....  
.....

Date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale

**4/ Suivi de la mise en œuvre de l'aménagement autorisé**

Date prévue pour la réunion de la 1<sup>ère</sup> équipe éducative (au plus tard en décembre) : .....  
(peut être modifiée selon les disponibilités des participants)